

votre résidence

LE MAGAZINE DES LOCATAIRES DU GROUPE VALOPHIS


Dossier

Les mille et une vies de nos objets

Édito

Économique et sociale, la crise que traverse notre pays n'épargne aucun secteur. Ainsi, le logement social voit, d'année en année, réduire les aides de l'État nécessaires à l'exercice de ses missions. Il doit, plus que jamais, être défendu.

Déjà en décembre 2008, le Conseil d'administration de Valophis Habitat avait interpellé le Ministre du Logement sur l'importance de préserver vos conditions de vie au quotidien. Le 19 mai dernier, à la demande de vos représentants élus au Conseil d'administration, Valophis Habitat a organisé ses premières « Assises ». Leur objet était de porter à la connaissance des pouvoirs publics les difficultés croissantes de ses locataires et de formuler des propositions dans les domaines de la sécurité résidentielle, de la mixité sociale, du coût de la construction et de la rénovation des logements et sa répercussion sur le budget logement des familles. Le prochain numéro de Votre Résidence reviendra en détail sur cette journée.

Jean-Jacques Bridey
Président de Valophis Habitat

Tour d'horizon

□ SOCIAL

Un numéro vert « SOS Loyers impayés »

Un nouveau numéro gratuit pour les habitants qui rencontrent des difficultés à payer leur loyer : le 0805 160 075.

Aujourd'hui, avec l'augmentation du coût de la vie et du chômage, de plus en plus d'habitants connaissent des difficultés pour payer leur loyer. Si cela devait être votre cas, réagissez au plus vite.

D'abord votre chargé de clientèle

Les chargés de clientèle du Groupe Valophis sont à votre écoute. Ensemble, nous pouvons trouver des solutions.

Un nouveau numéro vert

Vous pouvez aussi utiliser le numéro vert mis en place par l'Agence Nationale d'Information sur le Logement (ANIL). À la demande du gouvernement, ce numéro gratuit est à la disposition des locataires comme des propriétaires. Mis en relation avec un expert de leur département, les appelants bénéficient de conseils adaptés à leur situation. ■

□ EN LIGNE


En vous rendant sur notre site internet, vous pouvez trouver :

- des informations pratiques pour faciliter votre vie de locataire ;
 - des informations sur le Groupe et notamment une carte de tout son patrimoine (avec localisation par commune) ;
 - des documents à télécharger.
- Par ailleurs, des liens avec certains sites publics sont accessibles afin de faciliter vos démarches administratives. ■

EN CHIFFRES
44

C'est le nombre de chargés de clientèle pour le suivi personnalisé des familles au sein du Groupe Valophis.

□ LES « ASSISES » DE VALOPHIS

31 propositions pour le logement social

Le 19 mai, plus de 150 participants (représentants de locataires, élus et professionnels) ont débattu de l'avenir du logement social dans le Val de Marne.



Un atelier des « Assises »

En présence de Michel Camux, Préfet du département et de Alain Desmarest vice-président du conseil général du Val de Marne; vos représentants, maires, conseillers généraux et bailleurs sociaux ont répondu à l'invitation de Jean-Jacques Bridey, Président de Valophis Habitat.

Un socle commun

Issues de la réflexion partagée de vos représentants élus au Conseil d'Administration et de Valophis, les propositions débattues ont abordé quatre thèmes. Les trois premiers – sécurité dans les résidences, mixité sociale et réduction du poids du loyer et des charges dans le budget des

ménages – émanaient de vos représentants. Le quatrième, proposé par Valophis, concernait les perspectives en termes de constructions et réhabilitations, alors que les aides publiques sont toujours plus réduites.

Et après

Ce 19 mai, tous ont reconnu la nécessité d'une mobilisation générale pour le logement social. Les débats, avec pour chaque thème l'intervention d'un de vos représentants, d'un expert, d'un élu et d'un membre de Valophis, ont permis de formuler des propositions qui seront transmises aux pouvoirs publics, responsables locaux et nationaux. ■

□ EN BREF

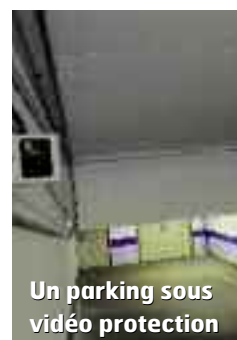
Vidéo protection

Pour améliorer la sécurité de ses parkings souterrains, le Groupe Valophis installe des caméras de surveillance. 37 parkings seront équipés d'ici 4 ans. Les Squares Pitoëff et Dufourmantelle, à Champigny sur Marne et Maisons-Alfort, confrontés à des problèmes de trafic, sont déjà équipés.

Cette mise en place s'accompagne de travaux de sécurisation comme l'installation du contrôle d'accès et de travaux d'embellissement.

Comment ça marche ?

Les images sont envoyées au siège de Valophis Habitat. Seuls les personnels habilités peuvent les visionner et, en cas d'infraction manifeste, les transmettre à la Police. Les locataires victimes d'une atteinte à leur personne ou à leurs biens dans un lieu sous surveillance vidéo doivent en informer la Police en déposant plainte. Cette dernière réquisitionne alors les images qui peuvent constituer un élément de preuve. ■



Un parking sous vidéo protection

□ ZOOM SUR...



Conseils pratiques en cas de fortes chaleurs

• Réduire la température ambiante : fermer

fenêtres et volets, provoquer des courants d'air.

• Éviter la déshydratation : boire au moins 1,5 litre de liquide non alcoolisé par jour, chaud ou froid, même si l'on n'a pas soif, consommer des fruits.

• Éviter le coup de chaud et privilégier le confort : porter des vêtements légers et amples, s'humidifier le visage, prendre des douches, ne pas sortir de chez soi aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques inutiles.

• Lutter contre la fièvre : appliquer des glaçons dans un sac plastique sur l'aine et le poignet, s'envelopper dans un drap mouillé, prendre un bain ou une douche 2 à 3 °C sous la température mesurée.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise, appelez immédiatement les secours en composant le 15.



Pour en savoir plus

0 800 06 66 66 (Appel gratuit)
ou www.sante.gouv.fr/canicule

□ TÉLÉPHONE

01 55 96 55 00 : le nouveau numéro dédié aux habitants

Pour joindre un interlocuteur rapidement, au coût d'un appel local.

Désormais, le numéro de téléphone dédié aux locataires du Groupe Valophis est un numéro local, au coût d'une communication locale à partir d'un téléphone et gratuit à partir d'Internet. Il est identique quelle que soit votre commune de résidence, excepté si vous résidez à Nogent sur Marne d'où vous pouvez joindre votre Antenne au 01 45 14 02 40.

Comment ça marche ?

Vous composez le 01 55 96 55 00. Deux cas de figure sont possibles :

• Si votre numéro est connu (saisi dans la base), votre appel est directement dirigé vers votre Antenne. Vous êtes donc instantanément en contact avec le bon interlocuteur.



Le numéro de votre Antenne a changé

• Si votre numéro n'est pas reconnu (non enregistré ou masqué), un serveur vocal vous demande de saisir votre numéro de contrat ou à défaut votre code postal et vous êtes ensuite dirigé vers votre interlocuteur. ■

Comment réduire votre temps d'attente ?

Pour un meilleur service téléphonique et être immédiatement orienté vers le bon interlocuteur, il vous suffit de communiquer vos coordonnées à votre gardien, soit à l'aide du coupon-réponse qui vous a été distribué dans vos boîtes à lettres, soit en vous rendant dans votre Espace Accueil Clientèle.

□ BOUCHE À OREILLE

Enfants, poussettes, chiens et portes d'ascenseur : je t'aime moi non plus

Pour garantir votre sécurité et préserver le bon fonctionnement des ascenseurs ; enfants, poussettes et chiens sont à surveiller de près :

- Les jeunes enfants doivent être accompagnés. Seule la surveillance d'un adulte pourra garantir leur sécurité. Attention aux risques de petits doigts coincés dans les portes. Par ailleurs, chahuter dans un ascenseur peut entraîner son blocage.
- Les poussettes peuvent également poser problème. Les cabines sont parfois trop exigües et l'ascenseur ne fonctionnera pas si ses portes ne peuvent se fermer correctement.
- Enfin, les chiens ne sont pas les meilleurs amis des ascenseurs : il faut veiller à ce qu'ils n'urinent pas dans la cabine et les maintenir loin des portes, laissez raccourcir.

Dans tous les cas, ne tentez jamais d'ouvrir les portes avant que l'appareil ne se soit immobilisé et ne gênez ni leur ouverture, ni leur fermeture. ■



Ascenseurs : respectez les consignes

EN CHIFFRES

24 100

C'est le nombre d'appels téléphoniques reçus par les Antennes du Groupe Valophis entre janvier et mars 2010.

□ FIL

Gentils coquelicots....

Avec « Laissons pousser ! », la nature reprend ses droits...

Proposé par le FIL (Fonds d'Initiative Locale), « Laissons pousser » - un projet régional réalisé sous l'égide de Natureparif, l'agence régionale pour la nature et la biodiversité - offre la possibilité aux locataires du Groupe Valophis de couvrir de fleurs des champs, jardinières, espaces verts ou autres parcelles délaissées. Depuis son lancement il y a deux mois, 40 résidences - de la plus petite à la plus grande - se sont lancées dans les plantations. L'été sera... fleuri.

Une belle occasion

Graines à la main et instruits de précieux conseils, les semeurs ont... semé. Ce fut souvent l'occasion, comme à Fontenay sous Bois dans le quartier de la Mare à Guillaume, de se retrouver autour d'un bon café entre voisins. Désormais, c'est l'attente... Il faut en effet patienter

environ deux mois - la météo n'a pas toujours été très clémente - pour profiter du résultat et surtout prendre des photos à partager sur le site internet dédié :

www.laissonspousser.com

La suite dans le prochain numéro de Votre Résidence !



Les semeurs de Fontenay sous Bois

BON À SAVOIR

Le RSA, mode d'emploi

Le Revenu de Solidarité Active est entré en vigueur en juin 2009. Il n'est pas réservé aux personnes sans emploi. Renseignez-vous.

Qui peut bénéficier du RSA ?

Les personnes :

- de plus de 25 ans (sans limite d'âge) ou celles de moins de 25 ans ayant un enfant né ou à naître ;
- exerçant ou reprenant une activité professionnelle. Elles peuvent ainsi cumuler leur salaire et le RSA. Le montant versé dépend alors de la situation familiale et des revenus du travail ;
- sans activité, notamment les bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) ou de l'API (Allocation de Parent Isolé).

Quelles sont les conditions pour toucher le RSA ?

Toutes les ressources du ménage pendant les trois derniers mois sont prises en compte pour le calcul du RSA. Il est exclusivement versé à la personne du foyer qui en a fait la demande.

Son montant décroît lorsque les revenus du travail augmentent. Il n'est pas limité dans le temps tant que la situation du bénéficiaire le justifie.

Enfin, le RSA peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale, auprès de Pôle Emploi par exemple.

Quelles démarches effectuer ?

Pour les bénéficiaires du RMI et de l'API, il n'y a aucune démarche à effectuer. Le RSA a automatiquement remplacé le RMI ou l'API. Si votre situation n'a pas changé, son montant reste identique.

Pour les travailleurs à faibles

revenus, pour savoir si vous pouvez bénéficier du RSA, faites une simulation en ligne sur les sites rsa.gouv.fr ou caf.fr ou appelez « Allo, service public » au 3939 (coût d'une communication locale).

Comment déposer une demande ?

Vous pouvez télécharger le formulaire en ligne ou vous adresser à votre Caisse d'Allocations Familiales (CAF), à votre Conseil général ou au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



RSA, vous y avez peut être droit

dont vous dépendez. Une fois votre dossier constitué (avec toutes les pièces demandées), renvoyez-le à l'un de ces organismes.

C'est ensuite votre CAF qui se chargera d'enregistrer votre demande et d'effectuer le versement de votre allocation RSA sur votre compte bancaire ou postal.

> **Pour en savoir plus**
Connectez vous sur www.rsa.gouv.fr
ou appelez le 3939



Les mille et une vies de nos objets

Chaque année en France, 65 millions d'habitants produisent 26 millions de tonnes de déchets. Comment valoriser ces déchets ?

Le poids de nos poubelles a doublé en 20 ans. Nous jetons 390 kg de déchets par personne et par an.

Si le tri continue – heureusement – à se généraliser, il faut désormais faire maigrir nos poubelles.

Moins c'est mieux

Malgré la systématisation du tri, de nombreux déchets ne peuvent encore être réutilisés. Ils

doivent être brûlés ou stockés, et ce pour un coût important que vous supportez dans vos charges. C'est la taxe d'ordures ménagères.

Réflexes

Choisir des produits en vrac ou à la coupe pour le fromage, les fruits, les légumes ou encore les clous, etc. réduit les emballages et donc les déchets. Les conditionnements en portion individuelle aux emballages superflus sont à éviter. En revanche, les écorecharges pour les produits d'entretien, les cosmétiques et certains produits alimentaires sont des alternatives fûtées. Ces gestes simples permettent de diminuer le volume des déchets et de faire des économies... Le coût des emballages équivaut à 1/3 du prix des produits ! De quoi y réfléchir à deux fois...

Autres astuces

Pour limiter les déchets, on peut aussi :

- afficher sur sa boîte aux lettres un autocollant « Stop la pub » (les prospectus représentent 40 kilos de papier par an et par habitant) ;
- donner ses vêtements à des associations caritatives ;
- boire de l'eau du robinet ;
- privilégier les piles rechargeables plus coûteuses à l'achat mais vite amorties...

Un « tri d'amour » pour la planète

Trier ses déchets permet de recycler la plupart des matériaux. Cela s'appelle la valorisation. Le plastique, le verre ou le papier ont ainsi une seconde vie. Les bouteilles en plastique se transforment en pull en fibre polaire, le papier en carton d'emballage et le verre... en verre ! Recycler contribue ainsi à la préservation des ressources naturelles non renouvelables et limite l'émission de gaz à effet de serre. Avec une tonne de canettes en aluminium, on évite l'extraction de 2 tonnes de bauxite (le minerai à partir duquel on fabrique l'aluminium) et son transport dans des camions gros émetteurs de CO₂. Bien entendu, les produits recyclés sont d'excellente qualité, tout autant que les produits non recyclés.

Un tri mal fait empêche le recyclage des déchets. Le coût de leur incinération est alors facturé à la commune qui le répercute dans la taxe d'ordures ménagères.

« Les mairies multiplient les campagnes d'information sur le tri et les habitants sont de plus en plus nombreux à être convaincus de son utilité. Cependant, dans les résidences plus anciennes, certains locaux vide-ordures n'ont pas été conçus pour accueillir plusieurs conteneurs. Le tri est mal fait et les locataires ne sont pas contents. Progressivement, le Groupe Valophis réaménage les locaux... »



Fabrice Leblanc
Gardien à Noisiel et à Torcy

OÙ JETER QUOI ?

Les produits polluants

Batterie, solvant, peinture, huile de vidange, etc. sont à apporter en déchèterie. Ils font l'objet d'une récupération spécifique dans des conditions rigoureuses.

Les piles

Des bornes installées dans de nombreux magasins permettent de les récupérer. Ce sont également des produits polluants. Pour autant, 70 % des piles sont encore jetés dans la poubelle ou dans la nature...



Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Les DEEE, tout comme les lampes basse consommation, doivent être rapportés en magasin ou à la déchèterie pour être dépollués puis recyclés.

Les ampoules classiques (à incandescence) ne se recyclent pas. Elles se jettent avec les ordures ménagères.

Les couches culottes et les lingettes

Direction la poubelle des ordures ménagères... Idem pour la vaisselle cassée.

Les médicaments

Inutilisés, non périmés et encore dans leur emballage, ils

peuvent être rapportés chez le pharmacien. Ils seront mis à la disposition d'associations humanitaires.

Les encombrants

Electroménager hors d'usage, vieux canapé... prennent le chemin de la déchèterie. Si vos meubles ou vos appareils électriques sont encore en bon état, vous pouvez aussi les donner à des associations (comme Emmaüs) pour les récupérer.

Les plastiques

Seuls bouteilles et flacons se recyclent.

Les sacs ou films plastiques (enveloppant les revues, les pots de yaourt ou les packs d'eau) et le polystyrène sont à jeter dans la poubelle des ordures ménagères.

3 questions à...



Françoise Guyon

Chef du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville d'Orly

Pourquoi est-ce important de trier ?

Trier est un acte citoyen qui contribue à la préservation de nos ressources naturelles. Par ce geste, nous réduisons la quantité de déchets à incinérer et donnons une seconde vie à de nombreux emballages. C'est aussi un moyen efficace de stabiliser les coûts de traitement des ordures ménagères.

Quelles sont les actions de sensibilisation menées à Orly ?

Nous organisons plusieurs actions de proximité, auprès des enfants, des familles qui vivent en habitat collectif ou en pavillon. Nous participons à des événements comme la Semaine du développement durable, la journée sans voiture, etc. Il est important d'informer en continu sur les gestes du tri. Aussi, nous publions régulièrement des articles dans le journal municipal et nous éditons de nombreux supports, comme le Guide du tri, des autocollants, des affiches...

Les habitants se sont-ils vraiment mis au tri ?

Le tri nécessite la participation de tous : les citoyens, la Ville et ses partenaires comme le Groupe Valophis. Cela implique un apprentissage de la part des habitants car si le tri est mal fait, le centre de tri perd du temps à retriever ou peut refuser les poubelles qui sont alors incinérées. Sur la commune, nous constatons que globalement les habitants trient de plus en plus... sauf dans le Grand ensemble. Les locaux ne sont pas adaptés, les consignes de tri pas toujours bien comprises et la prise de conscience individuelle peu développée. Pour améliorer la situation, la Ville d'Orly et Valophis ont décidé d'installer un nouveau système de collecte des ordures ménagères dans 4 quartiers. Il s'agit de grosses bornes enterrées bien plus esthétiques et hygiéniques que les locaux actuels. Reste que le succès reposera sur la volonté de chacun.

Le tri, ça en vaut la benne...

Malgré quelques différences d'une commune à l'autre, le tri est généralement triple :

- **poubelle jaune** pour les bouteilles et flacons en plastique avec leur bouchon, les briques alimentaires, les boîtes de conserve, les bidons de sirop, les canettes ou barquettes en aluminium. Elle peut aussi accepter les journaux, magazines et prospectus (sans les films plastiques) lorsqu'il n'existe pas de poubelle spécifique au couvercle bleu ;
- **poubelle verte** pour tous les contenants en verre (bouteilles, petits pots, etc.) ;
- **poubelle d'ordures ménagères** pour ce qui est périssable comme les restes des repas et ce qui n'entre pas dans les deux précédentes poubelles.

« Dans nos cuisines de plus en plus petites, trier ses déchets n'est pas toujours facile. Pourtant, les habitants le font généralement avec bonne volonté. Il faudrait améliorer l'information dans les locaux d'ordures ménagères. Parfois, on ne sait pas trop quelle est la bonne poubelle. C'est donc une tâche que l'on peut difficilement confier à des enfants si l'on veut que le tri soit bien fait... d'autant que les containers sont trop hauts et que l'on risque de retrouver les ordures au pied des poubelles. »



Rose-Marie Croci
Administratrice élue CGL,
membre du Conseil d'Administration
de Valophis Habitat



Le point vert

+ Le point vert... un faux ami !

Présent sur 95 % des emballages, le point vert ne signifie pas que le produit est recyclé ou recyclable. Il signale uniquement que l'entreprise qui l'a fabriqué a participé financièrement au programme Eco-emballages. L'argent obtenu sert à la mise en place de la collecte sélective.

Pour autant, les fabricants, conscients des enjeux du recyclage, sont de plus en plus nombreux à mentionner sur les emballages comment recycler leurs produits.



Pour en savoir plus

WWW.ECOEMBALLAGES.FR



Théodore Yamou et Hadji Touvir

BSFA, quand on veut, on veut !

À la tête de « Banlieues Sans Frontière en Action », Théodore Yamou et Hadji Touvir sont convaincus de leur devoir de citoyens.

Au cœur du square Dufourmantelle à Maisons-Alfort, BSFA agit au plus proche des besoins de chacun. « *Après le constat terrible de nombreux jeunes en errance et de personnes âgées ou handicapées isolées, nous avons lancé en 2004 un grand recensement en faisant du porte-à-porte sur tout le square afin de connaître les personnes en demande et celles qui souhaitaient s'investir* » explique Théodore.

Des citoyens investis

« *L'association compte actuellement plus de 500 adhérents et bénéficiaires* » renchérit Hadji. « *Chacun doit s'investir à son niveau, c'est un*

devoir en tant que citoyen ! » répètent sans faillir les deux hommes. L'énergie et la volonté de Théodore et Hadji est contagieuse. Les partenaires, comme Valophis, le Fouquet's, Le Verger, Sanofi Aventis, Médiance, l'hôpital Henri Mondor... se mobilisent pour donner les moyens de lancer de nouveaux projets.

Des citoyens actifs

« *Depuis 2009, grâce à Valophis, nous disposons d'une salle pour assurer du soutien scolaire en maths, français et anglais, pour une vingtaine de jeunes de la 6^e à la 3^e. Grâce à Sanofi Aventis, nous commencerons dès la rentrée prochaine des cours pour les primaires !* » confie avec une pointe de fierté le président de l'association. « *Cependant ces actions ne sont que la partie visible de l'iceberg. Nous réalisons l'essentiel de notre mission en sous-marin, en déminant les situations sensibles* » poursuit Théodore. Cela va de la recherche de stage, aux sorties au théâtre pour les jeunes, à l'assistance de personnes âgées après une hospitalisation, mais aussi au combat avec les pouvoirs publics pour « épurer » des casiers judiciaires de petites incivilités, comme des amendes non payées, qui bloquent l'entrée dans le monde du travail ou la possibilité d'ouvrir un compte bancaire.

Des citoyens heureux

« *Nous traversons parfois des moments de découragement, mais il y a aussi de grandes satisfactions* » explique Théodore. « *C'est pourquoi, nous aimerions étendre notre expérience en ouvrant des antennes au Kremlin-Bicêtre, à Créteil, Boissy Saint-Léger...* ». En attendant les deux hommes se lancent dans la préparation de la prochaine édition du Grand Tour des Cultures qui aura lieu le 27 juin et qui rassemble plus de 500 personnes !

Contact
bsfa.assoc@gmail.com ou 01 43 75 29 12

« Grâce au travail de BSFA, de nombreux habitants témoignent de leur envie de se mobiliser pour « faire bouger » le Square Dufourmantelle. Valophis continuera à leur apporter son concours, pour le bénéfice de tous. »



Christine Folliard,
 chef des Antennes de Maisons-Alfort et Créteil

AMICALEMENT

Voir son voisin autrement

S'investir dans une Amicale de locataires, c'est l'occasion de voir ses voisins sous un nouveau jour. Ce fut le cas pour Eric Moretti, locataire à Bonneuil sur Marne.

« *Je suis arrivé à Bonneuil en 1997. Voilà 3 ans maintenant que je suis actif au sein de l'Amicale. Je participe à la vie de ma résidence !* » explique Eric. Avec sa double casquette de cinéaste et de membre de l'Amicale, ce quadragénaire garde un œil sur sa cité : « *Je filme régulièrement les événements festifs ou du quotidien : Fête des Voisins, plantations, travaux d'électricité, abattage des arbres... il s'agit ainsi de constituer une véritable mémoire de*

la cité » précise Eric, passionné de sociologie urbaine.

Plus que de la simple politesse

« *Participer ainsi à la vie de son immeuble change la perception que l'on a de ses voisins* » poursuit Eric. « *Un véritable dialogue s'installe, ce ne sont plus uniquement les 3 mots de politesse d'usage* ».

À vous de jouer

Si vous souhaitez vous aussi participer à la vie de votre résidence, prenez contact avec votre



La fête des voisins à Bonneuil

Amicale ! Ou si vous souhaitez créer une Amicale, rapprochez-vous de votre Antenne de gestion. Elle vous indiquera la marche à suivre. ■

De FIL(s) en aiguilles

Depuis le mois de mars, l'Amicale « Les Colibris » de Vitry sur Seine propose un atelier couture, broderie et crochet !

Dans une ambiance bon enfant, Antoinette, Nicole, Chaudi, Michèle et Halima, se retrouvent dans le petit local qui jouxte celui de l'Amicale CGL, allée Jean Cousy. Tous les après-midis, Nicole, la plus expérimentée, prodigue ses conseils, sous l'œil attentif d'Antoinette Reculard la présidente de l'Amicale. Claudie et Marinette assistent à leur première séance, elles semblent déjà piquées par le virus. Claudie

s'amuse même à imaginer sa prochaine collection automne/hiver ! Les créations sont nombreuses et variées. Coussins, tabliers, serviettes de table, vide-poches et une vingtaine de jupes pour les enfants du centre de loisirs pour la fête des Lilas qui s'est tenue le 29 mai. Rien n'arrête cette équipe de choc qui compte bien vendre très vite sa production lors de la brocante de quartier.

Ce n'est qu'un début...

Valophis a choisi de soutenir cette belle initiative en accordant une aide de 500 € par l'intermédiaire du FIL (Fonds d'Initiative Locale). « Nous avons pu ainsi acheter 2 machines à coudre, le fer à repasser, du fil... » précise Antoinette qui déborde de projets à proposer aux locataires. « J'ai aussi envie d'organiser des cours de cuisine et des activités sportives » lance pleine d'enthousiasme cette habitante installée dans la résidence depuis plus de 30 ans ! ■



Dites-le avec des fleurs...

Bégonias, pétunias, œillets... ont trouvé leur place au cœur du quartier des Navigateurs à Orly

Vendredi 7 mai 14 h. Au comble de l'excitation, les enfants de la classe CE1-CE2 de Madame Betschart de l'école Paul Eluard apparaissent. Après la distribution des gants, Salima, Zié, Sirou et Vicky s'emparent des premiers plants. Avec le soutien du FIL, les membres du bureau de l'Amicale CNL « Les Oubliés », à l'initiative de cette manifestation, surveillent l'ensemble des opérations. Avant même la fin de la mise en place, les enfants se lancent sur le terrain. Ryan dépote avec assurance, Kylian cherche le meilleur emplacement tandis que Vicky plante sans hésitation. « J'ai l'habitude, j'en ai déjà fait avec mon papy » précise la jeune locataire. Jimmy de son côté récupère tous les pots en plastique pour signer d'un « CE2 » cette belle œuvre collective !



« Dans 1 à 2 mois, vous verrez déjà un beau massif coloré avec différents volumes ». Mais Salima n'attendra pas ce délai. Dès la sortie de l'école, elle compte bien montrer fièrement les fleurs plantées à ses parents. Melissa, quant à elle, a trouvé sa vocation. « Quand je serai grande, je serai jardinière » lance-t-elle. Jimmy, Noah et Maimona aussi ! ■

Feu vert pour les vocations

« Vous avez très bien travaillé, je vous félicite » conclut le jardinier Jean-Claude Chaboud.

Bienvenue



▲ Manuela Lima, gardienne à l'Agence de Saint-Quentin en Yvelines



▲ Bruno Palmier, ouvrier de maintenance à l'équipe d'Entretien au Quotidien de Vitry sur Seine



▲ Guipson Cange, gardien à l'Antenne de Choisy Louis Luc

▶ Isabelle Mallek, chargée de gestion urbaine de proximité à l'Agence de Saint-Quentin en Yvelines

▶ Guy Dubois, gardien à l'Antenne de Créteil

▶ Marie-France Molina, chef d'Antenne à Chevilly-Larue

▶ Martine Falbert, chargée de clientèle à l'Antenne de Créteil

▶ Noura Boudhiba, chargée de clientèle à l'Antenne d'Orly Pierre au Prêtre

▶ Djeneba Coulibaly, gardienne à l'Antenne de Choisy Louis Luc

▶ Jean Louis Félix Jacques Philippe, plombier à la régie de travaux de Champigny sur Marne

Entretien le patrimoine après la réalisation de travaux

Le Groupe Valophis réalise en permanence des travaux d'entretien et de maintenance sur tout son patrimoine. Certaines interventions répondent à des obligations réglementaires imposant la mise en place de contrats d'entretien. Ces contrats d'entretien prévoient des interventions préventives, de rénovation, de mise en conformité ainsi que d'autres, plus ponctuelles, pour remplacer ou réparer une pièce défectueuse. À suivre : le contenu des contrats...

Aires de jeux

Contrôle des jeux, nettoyage des équipements et des sols synthétiques : quatre fois par an.
Coût moyen annuel : 1 000 € par aire de jeux.

Sécurité Incendie

Contrôle des extincteurs, blocs de secours et du système de désenfumage : une fois par an.
Coût moyen annuel : 5 € par logement.

Ascenseurs

Travaux d'amélioration, de maintenance et d'entretien liés à la sécurité des utilisateurs : une fois par mois.
Coût moyen annuel : 1 700 € par appareil.

Nettoyage

Nettoyage des parties communes, des espaces extérieurs et traitement des ordures ménagères : fréquence variable selon les résidences.
Coût moyen annuel : 450 € par logement.

Désinsectisation, désinfection et destruction des rongeurs

Traitement préventif et parfois curatif en cas de prolifération : deux fois par an.
Coût moyen annuel : 11 € par logement.



Nettoyage des tags

Assainissement

Détartrage, curage et intervention en cas d'obstruction : aussi souvent que nécessaire pour garantir le bon écoulement des canalisations.
Coût moyen annuel : 15 € par logement.

Interphonie et contrôle d'accès

Vérification des appareils, dépannage et/ou remplacement : une fois par an.
Coût moyen annuel : 7 € par logement.

Espaces verts

Taille, tonte (pas d'arrosage) : quinze tontes par an.
Coût moyen annuel : 45 € par logement.

Chauffage collectif

Entretien et réparation ou remplacement du matériel (si panne) : une fois par an.
Coût moyen annuel : 60 € par logement.



Jean-Yves Porsmoguer, chef du Service Maintenance à la Direction de l'Exploitation du Groupe Valophis.

“ Notre objectif est la prévention. Il s'agit de garantir le meilleur confort possible aux locataires en assurant le maintien en bon état de leurs équipements. Nous pouvons être amenés à aller au-delà de ce que la réglementation impose, en augmentant par exemple la fréquence des contrôles sur certains équipements, comme les ascenseurs, ou par la mise en place de contrats d'entretien non imposés par la loi. ”

Choisy le Roi Résidence Gabriel

221 logements
Remplacement des commandes du système de désenfumage
Montant : 35 000 €
Travaux terminés



Vincennes Résidence avenue de Paris

16 logements
Réfection de l'habillage de l'ascenseur, remplacement des portes de cabine, mise en conformité de l'appareil et réalisation de travaux d'accessibilité.
Montant : 35 000 €
Travaux terminés



▲ Charenton le Pont Résidence Sellier (38 au 43 square Sellier)

179 logements
Remplacement de toutes les portes palières, réfection de l'habillage des ascenseurs, amélioration et mise en conformité du fonctionnement de l'appareil et travaux d'accessibilité.
Montant : 500 000 €
Début des travaux : 3^e trimestre

Choisy le Roi Résidence Jules Ferry

6 logements
Déplacement des chaudières et nettoyage des canalisations
Montant : 20 400 €
Début des travaux : 3^e trimestre

Moissy Cramayel Résidence Séville

71 logements
Remplacement de chaudières VMC gaz par des chaudières à condensation (afin de réduire la consommation)
Montant : 165 000 €
Début des travaux : 3^e trimestre